

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 14 AVRIL 2021, À 19 HEURES 13, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. François Baril
Irlande / M. Jean-François Hamel
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)
Sacré-Cœur-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement, et M. Jean Roussin, directeur des finances, assistent également à la rencontre.

2021-04-8982

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 14 avril 2021

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

5 - CORRESPONDANCE

6 - COMITÉS MRC

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 - Entente sectorielle - TACA

7.2 - Reddition Comptes FRR - volet 2

7.3 - Rapport annuel - FRR volet 2

7.4 - Politique de soutien aux projets structurants

7.5 - Priorités FRR Volet 2

7.6 - Coordonnateur en sécurité incendie

7.7 - Demande d'aide financière - Coup de pouce nourrice

7.8 - Développement de parcs solaires

7.9 - Compensation liée à l'augmentation des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation

- 7.10 - Rencontres conseil des maires
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - Émission des certificats de conformité
 - 8.1.1 - Certificats de conformité Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.1 - Règlement 800 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.2 - Règlement 801 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.3 - Règlement 802 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines
 - 8.2 - Règlement 202 - Amendement au schéma d'aménagement révisé
 - 8.3 - Règlement 198 - Abattage d'arbres
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 - Agrirécup
 - 9.2 - Plantes mellifères
 - 9.3 - PRMHH
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 10.1 - Projet d'économie circulaire
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 - Remplacement d'un congé de maternité - Poste technicien(ne) en environnement
 - 11.2 - État de situation - Covid
 - 11.3 - Internet haute vitesse
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2021-04-8983

2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 14 avril 2021

Il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement que la séance du conseil des maires du 14 avril 2021 soit enregistrée et mise sur le site Internet de la MRC des Appalaches pour qu'elle soit disponible au public.

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2021-04-8984

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

Monsieur Jean Roberge - Centre de service scolaire des Appalaches - Rapport annuel

Messieurs Marc Soucy et Junion St-Cyr - Récupération Frontenac

5 - CORRESPONDANCE

MMQ - Ristourne de 2 millions aux membres.

Sommes Covid versées aux MRC

6 - COMITÉS MRC

Les élus font le point sur les comités auxquels ils ont siégé.

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2021-04-8985

7.1 - Entente sectorielle - TACA

Considérant que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2018 une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire se terminant le 31 mars 2021;

Considérant que la Chaudière-Appalaches est reconnue pour l'importance et le dynamisme de son secteur agricole et agroalimentaire;

Considérant que la Chaudière-Appalaches est la région où il y a la plus grande superficie de terres agricoles au Québec;

Considérant que la Chaudière-Appalaches se classe au deuxième rang des régions pour ce qui concerne les recettes provenant du marché, des emplois en agriculture, des investissements en agriculture et du nombre d'exploitations agricoles;

Considérant que la Chaudière-Appalaches est également reconnue pour la diversité de ses productions agricoles, son offre agrotouristique attrayante et les nombreuses possibilités pour le consommateur d'effectuer des achats en circuit court;

Considérant que pour permettre à la région de maintenir cette réputation enviable dans le secteur bioalimentaire, les différents acteurs gouvernementaux et municipaux doivent travailler en cohésion autour d'axes et d'enjeux communs, porteurs de sens et générateurs de résultats concrets;

Considérant que À cette fin, un projet de plan d'action sera élaboré, en partenariat avec les intervenants du secteur agricole de la région, autour des principaux enjeux et opportunités qui seront soulevés lors d'une consultation qui se tiendra pendant la première année de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;

Considérant que, par la suite, les partenaires de l'Entente travailleront à planifier et mettre en oeuvre les projets qui auront été identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action;

Considérant que l'Entente a pour but d'officialiser ce partenariat et de consacrer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets du plan d'action;

Considérant que la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), après analyse, recommande aux MRC et à la Ville de Lévis de signer l'entente sectorielle;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'approuver la signature de l'Entente sectorielle sur le développement du

secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;

de réserver la somme de 27 455 \$ pour la mise en oeuvre de cette entente (et que cette somme soit puisée du Fonds régions et ruralité, volet 2);

D'autoriser le préfet à signer l'entente sectorielle.

Adoptée

2021-04-8986

7.2 - Reddition Comptes FRR - volet 2

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter la reddition de comptes du FRR volet-2 pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020. Cette dernière a été déposée sur le site du PGAMR le 31 mars dernier et sera transmise au MAMH.

Adoptée

2021-04-8987

7.3 - Rapport annuel - FRR volet 2

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel d'activités du FRR volet-2 pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020, tel que présenté par le directeur général. Celui-ci sera transmis au MAMH.

Adoptée

7.4 - Politique de soutien aux projets structurants

La politique de soutien aux projets structurants est reportée à la rencontre du mois prochain.

2021-04-8988

7.5 - Priorités FRR Volet 2

Attendu que la MRC des Appalaches a signé une entente relative au Fonds région ruralité - volet 2 avec le MAMH;

Attendu que cette entente prévoit à l'article 13.1 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'interventions pour l'année 2021-2022;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour l'obtention du second versement du FRR;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà réalisé une planification stratégique 2014-2019 qui décrit précisément les priorités d'intervention suivant une démarche rigoureuse;

Attendu que le comité FRR de la MRC a mis à jour ces priorités lors de travaux au début de l'année 2021;

Attendu que les enjeux présentés dans le plan stratégique répondent aux objectifs du FRR et permettront d'orienter la façon dont le FRR sera utilisé;

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de cibler les priorités suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC des Appalaches pour l'année 2021-2022 :

- Assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, notamment des jeunes et des familles.
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion.
- Assurer le développement économique sur l'ensemble du territoire de la MRC.

- Assurer un développement durable, porteur pour les générations futures.
- Améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines habitudes de vie.
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation, etc.).

Adoptée

2021-04-8989

7.6 - Coordonnateur en sécurité incendie

Attendu que M. Kyle Landry a démissionné de son poste de coordonnateur en sécurité incendie;

Attendu qu'une nouvelle ressource est nécessaire pour répondre aux besoins du service de la Sécurité incendie de la MRC;

En conséquence, il est proposé M. Jacques Lessard et résolu unanimement de procéder à la mise en candidature d'une nouvelle ressource à titre de coordonnateur pour le service de la sécurité incendie à la MRC des Appalaches.

Adoptée

2021-04-8990

7.7 - Demande d'aide financière - Coup de pouce nourrice

Attendu que Coup de pouce nourrice est un organisme qui existe depuis 1997 et qui propose un soutien aux femmes qui allaitent ou qui désirent le faire, tout en permettant l'échange entre parents lors d'ateliers et de rencontres;

Attendu qu'une demande d'appui financier a été présentée à l'ensemble des élus de la MRC pour la formation d'une IBCLC pour offrir le service dans la région;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement que la MRC des Appalaches accorde une aide financière de 13 009,78 \$ qui devra servir à la formation d'une IBCLC.

Adoptée

2021-04-8991

7.8 - Développement de parcs solaires

Considérant que différents promoteurs travaillent des projets de développement de parcs solaires en partenariat avec les municipalités sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Considérant que les projets de parcs solaires misent sur de l'énergie renouvelable qui permettra de dynamiser le secteur économique de la région, et ce, tant par les retombées économiques que générera ce projet durant sa construction que durant son exploitation;

Considérant que les projets potentiels de parcs solaires sur le territoire pourraient permettre à la MRC de diversifier ses sources de revenus en affectant les profits qui lui seront versés à la réalisation de projets régionaux;

Considérant que l'énergie solaire offre une opportunité unique pour revaloriser des terrains inutilisés et en faire des leviers de développement communautaire;

Considérant que l'expertise du secteur privé québécois est éprouvée dans le développement de parcs solaires au Canada et à l'étranger;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement :

Que le conseil des maires de la MRC des Appalaches donne son appui à la réalisation de parcs solaires sur son territoire, en concordance avec les

différentes planifications et priorités municipales.

Que le conseil des maires requière au gouvernement du Québec de demander à Hydro-Québec à considérer des appels d'offres récurrents pour le développement solaire afin de :

- Consolider et faire croître les chaînes de valeur et industrielle solaire;
- Obtenir une énergie verte et abordable en développant un programme communautaire;
- Profiter des avantages du solaire pour son réseau.

Que le conseil des maires fasse parvenir une copie de résolution au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, à la Députée de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours, au Député de Mégantic, M. François Jacques et au Député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin.

Adoptée

2021-04-8992

7.9 - Compensation liée à l'augmentation des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation

Attendu que le gouvernement du Québec déposera le budget 2021-2022, le 25 mars 2021, ayant comme ligne directrice : La relance économique dans l'ensemble des régions du Québec par des investissements massifs;

Attendu que lors d'une conférence organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, a annoncé que la relance économique, visée par le gouvernement du Québec, reposait notamment sur l'investissement dans les infrastructures publiques et le soutien aux municipalités;

Attendu que les municipalités du Québec comptent de nombreux projets structurants en infrastructures qui sont prêts à être lancés pour favoriser une reprise économique forte et rapide;

Attendu que l'approvisionnement en matériaux de construction, les problèmes récurrents de pénurie de main-d'œuvre et les mesures sanitaires en place contribuent à créer une importante pression inflationniste sur les coûts totaux des chantiers d'infrastructures;

Attendu que faute de ressources financières suffisantes, les municipalités du Québec n'auront d'autre choix que de reporter, voire abandonner, des projets nécessaires pouvant contribuer à la relance économique;

Attendu que l'aide financière versée par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2020 pour faire face à la Covid-19 ne pourra suffire à corriger la présente situation de sous-financement des travaux d'immobilisation;

Attendu que il est plus avantageux, pour le gouvernement du Québec, de bonifier le financement des programmes visant la réalisation des projets d'infrastructures municipaux étant donné l'implication fiscale des contribuables représentant une contribution importante au financement et à la réalisation des projets;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement;

Que le conseil des maires de la MRC des Appalaches adresse une demande au gouvernement du Québec, afin qu'un programme d'urgence soit mis en place venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation;

Que le conseil des maires demande l'appui de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches pour la mise en place rapide d'une aide financière exceptionnelle devant répondre à la problématique actuelle;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, madame Sonia LeBel, au ministre des finances, monsieur Éric Girard, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, à la ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, madame Marie-Ève Proulx, et à la députée de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours, au Député de Mégantic, M. François Jacques et au Député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin.

Adoptée

7.10 - Rencontres conseil des maires

Il est convenu de maintenir le statu quo des rencontres virtuelles compte-tenu de la situation sanitaire actuelle.

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Certificats de conformité Ville de Thetford Mines

2021-04-8993

8.1.1.1 - Règlement 800 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 mars 2021, a adopté le règlement numéro 800 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but d'agrandir la zone 2931R à même la zone 2932R dans le secteur de la rue de la Nature et du ruisseau du Golf;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 800 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-04-8994

8.1.1.2 - Règlement 801 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 mars 2021, a adopté le règlement numéro 801 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but de créer la zone 2330C à même la zone 2309C en bordure du boulevard Ouellet;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 801 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-04-8995

8.1.1.3 - Règlement 802 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 mars 2021, a adopté le règlement numéro 802 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but d'autoriser l'aménagement d'un potager en cour avant;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 802 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-04-8996

8.2 - Règlement 202 - Amendement au schéma d'aménagement révisé

Attendu l'adoption, le 13 janvier 2021, du projet de règlement numéro 202 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 75;

Attendu que l'avis de motion a été donné séance tenante le 13 janvier 2021;

Attendu que l'avis préliminaire du ministre a été demandé et a été notifié le 11 mars 2021 et mentionne que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Attendu que la période de consultation écrite sur le projet de règlement s'est terminée le 5 février 2021, à 12 h 00, et qu'aucun commentaire n'a été reçu à la MRC et qu'une seule question de précision de l'endroit exact faisant l'objet de la demande a été adressée à la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 202 du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches ayant pour objet de revoir les limites des affectations "Agroforestière de type 1" et "Récroforestière" dans la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus.

Adoptée

8.3 - Règlement 198 - Abattage d'arbres

Ce point est reporté au prochain conseil de la MRC.

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2021-04-8997

9.1 - Agrirécup

Attendu que le conseil de la MRC a adopté, lors de la réunion du conseil du 10 mars 2021, la résolution 2021-03-8958 autorisant la MRC des Appalaches à s'engager financièrement dans le projet pilote proposé par AgriRÉCUP en y investissant un montant de 9 800 \$ pour l'année que durera le projet pilote;

Attendu qu'AgriRÉCUP a déposé un projet d'entente en vue de réaliser ce projet;

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et adopté à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer l'entente de partenariat dans le cadre du projet de récupération des plastiques agricoles.

Adoptée

9.2 - Plantes mellifères

Le comité consultatif en environnement a été interpellé par M. Vachon qui a reçu une lettre d'une citoyenne demandant à sa municipalité de faire la coupe des bordures des rangs à l'automne plutôt qu'à la fin de l'été. La personne est propriétaire de ruches et souhaite que ces abeilles puissent avoir une diversité florale et forestière. Les bords de rangs regorgent de plantes mellifères. La municipalité de Kinnear's Mills va tenter l'expérience le long de ses rangs. Il a

été recommandé de prendre avis auprès des apiculteurs. Le CCE propose de lancer l'appel à toutes les municipalités.

9.3 - PRMHH

La directrice de l'aménagement et de l'environnement présente les prochaines étapes dans l'élaboration du PRMHH. Il y aura entre autres un atelier pour faire les choix de conservation qui se tiendra à l'automne prochain.

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-04-8998

10.1 - Projet d'économie circulaire

Attendu que les MRC Beauce-Sartigan, MRC des Appalaches, MRC de Lotbinière, MRC de la Nouvelle-Beauce et la MRC Robert-Cliche ont convenus d'élaborer un projet commun afin d'appuyer les entreprises pour une transition vers l'économie circulaire;

Attendu que la MRC Robert-Cliche a déposé le projet Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière dans le cadre de l'Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire – seconde édition de RECYC-QC;

Attendu que le projet «Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière » a été approuvé par RECYC-QUÉBEC pour un montant de 240 000 \$;

Attendu que le projet «Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière » a reçu une contribution financière de 53 000 \$ provenant du Fonds du Grand Mouvement Desjardins

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la MRC des Appalaches confirme son adhésion à une approche commune de soutien aux entreprises pour une transition vers l'économie circulaire;

Que le Conseil de la MRC des Appalaches reconnaît la MRC Robert-Cliche comme gestionnaire du projet Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière;

Que le Conseil de la MRC des Appalaches autorise le directeur général, monsieur Louis Laferrière, à s'engager financièrement dans le Projet en y investissant un montant de 14 649,19 dollars pour les 2 années du projet;

Que le Conseil de la MRC des Appalaches autorise le préfet, monsieur Paul Vachon, et le directeur général, monsieur Louis Laferrière, à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la MRC des Appalaches, dont l'entente inter-MRC;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2021-04-8999

11.1 - Remplacement d'un congé de maternité - Poste technicien(ne) en environnement

Attendu que Mme Karol-Ann Fortier Guay partira en congé de maternité en juillet prochain jusqu'à la fin de juin 2022;

Attendu qu'il est nécessaire d'avoir une ressource afin de voir à la gestion des cours d'eau, à la mise en oeuvre du plan d'action en environnement et du PGMR;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Hamel et résolu unanimement;

Que le directeur général soit autorisé à lancer un appel de candidatures afin de combler le poste temporairement pour la durée du congé de maternité.

Adoptée

11.2 - État de situation - Covid

M. Paul Vachon effectue un retour sur la situation sanitaire actuelle et des directives et recommandations transmises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

11.3 - Internet haute vitesse

M. Paul Vachon fait un suivi auprès des membres du conseil concernant le mandat octroyé à l'entreprise Sogetel afin de déployer la fibre optique sur le territoire de la MRC.

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi
12 mai 2021.

2021-04-9000

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**